

Barrons la route au barrage de Sivens et sauvons le Testet de la noyade !

Brochure libre pour la sauvegarde de la zone humide du Testet contre le projet de barrage de Sivens sur le Tescou dans le Tarn et son monde mécaniste et productiviste, détruisant le vivant

Depuis 1969, élus, administrations et leurs amis veulent construire un barrage sur le Tescou dans la vallée du Testet, sur la commune de Lisle-sur-Tarn, à 15 km de Gaillac, dans le Tarn. Avec l'argent public. Au début, c'était pour faire une base de loisirs avec son golf, parce que le cadre est joli. Aujourd'hui, ce serait pour une poignée d'exploitants agricoles qui veulent continuer la destruction mécaniste de la nature, prétextant une priorité économique (la « survie » des agriculteurs en aval) et écologique (le soutien d'étiage), « scientifiquement garanties ».

Sommaire

Qui sont les partisans du projet de barrage ?.....	3
La Justice sous tutelle de l'Exécutif.....	5
Des raisons cachées ?.....	11
Le financement : l'argent public !.....	13
La résistance, rejoignez des gens épris de liberté	14
Qui sont les terroristes ?.....	15



Qui sont les partisans du projet de barrage ?

Le Conseil Général du Tarn, présidé par M. Thierry Carcenac (Parti Socialiste) a chargé la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) de s'occuper de construire le barrage, en concession de maîtrise d'ouvrage, en maîtrise d'œuvre et potentiellement plus tard en gestionnaire. Avec l'argent public. Cette société qui porte le projet - selon ses dires « *depuis 1980* » - a produit un minimum d'études : toutes vont dans le sens qui l'arrange en utilisant les hypothèses et les chiffres qui les arrangent. En fait, si elle produit des expertises de mauvaise foi, c'est qu'elle est juge et partie. Aussi méprise-t-elle l'objection soulevée par les opposants selon laquelle le volume de la retenue est trois fois trop grand par rapport aux besoins annoncés¹. Quant aux remarques qui montrent que l'intérêt général est préservé en suivant une autre logique : toutes sont ignorées par les instances dites « démocratiques ». De contestation, ces autistes n'entendent que les remarques « constructives » des sympathisants de ce projet-là.

Le projet est soutenu par la FNSEA² qui, avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture depuis les années 1960 en France, développe la politique agricole intensive et mondialisée du paradigme scientifique et mécaniste. N'ayant pour intention que de vendre au meilleur prix, ne retenant que le seul critère du rendement à l'hectare, ce syndicat majoritaire et hégémonique fait fabriquer des produits complètement déconnectés du terroir vivant, bourrés de pesticides, et nutritivement faibles et nuisibles, au seul profit de l'industrie agro-alimentaire. Il prétend « *nourrir la planète* » ainsi. Comme ces pratiques rendent malades les populations et l'environnement, elles finissent par avoir une mauvaise image, alors les mêmes managers du syndicat s'habillent avec l'étiquette « bio », afin de poursuivre leur œuvre, toujours aussi destructrice du bien commun, toujours aussi rentable en argent pour eux.

La CACG est gérée en parité par les élus du grand sud-ouest (à majorité du Parti Socialiste) et la Chambre d'Agriculture (à majorité de la FNSEA) ; ces deux entités ont amené le Conseil Général du Tarn à porter le projet, puis à en confier la concession à cette même société la CACG. La situation relève bel et bien du conflit d'intérêt.

Le fait marquant concernant les promoteurs de ce douloureux projet de destruction de la vallée du Testet, c'est qu'on ne retrouve pas seulement les gros exploitants productivistes, mais aussi des petits exploitants de la vallée du Tescou en aval du projet, complètement imprégnés de la mentalité de productiviste pressé. Ces personnes de bonne famille du terroir, « réglos », gens modestes, constituent une avant-garde de choc pour les gros porteurs de manteaux avec cigare aux lèvres. Facilement attirés par la carotte des revenus à « haute valeur ajoutée » du maïs et des semences, ces petits aspirants à la bourgeoisie sont une aubaine pour les cupides et les autoritaires mondialisés. Ils le disent eux-mêmes : « *Le revenu moyen dans la vallée est*

1 Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet ; « [Analyse des rapports de la CACG \(2001 et actualisation 2009\)](#) » ; www.collectif-testet.org

2 Le paysan tarnais du 13 septembre 2012 : [Sivens : Les agriculteurs disent "oui" au projet de création de la retenue](#)

inférieur au revenu moyen tarnais. Veut-on un désert rural de plus ?³ ».

Par exemple, un maraîcher bio – depuis seulement deux ans - fait partie de la troupe des pro-barrage : Bernard Durrieu à Lisle-sur-Tarn. Il n'est pas content de son sort, il a déjà une entreprise d'aménagement paysager « Découverte », mais il espère pouvoir faire, selon la publicité qu'on lui a probablement faite, des « *cultures spécialisées à forte valeur ajoutée* »⁴. Faut dire qu'au village voisin, à Salvagnac, on trouve le siège social d'Agribio Union, 12 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012. Pour l'agriculteur mécaniste, ça a l'air simple : tu achètes la semence à la coopérative, tu arroses avec l'eau du barrage que les contribuables ont payé, tu vends la production à la coopérative. Le maïs, il faut le savoir, c'est quatre mois de travail dans l'année pour des revenus faciles espérés. Alors quand le maïs était à 230 euros la tonne, c'était effectivement une belle niche. Mais en 2013, il est à 150 euros⁵ ! On sait très bien ce que vont devenir les espoirs de ces personnes envoûtées : des dettes. Alors que les cours mondialisés du maïs fluctuent, la destruction de la zone humide du Testet, elle, serait irrémédiable.

Un autre petit porteur de projet, Jean-Louis Belot, éleveur de vaches et de porcs, veut se « diversifier ». La fibre familiale fabrique la corde sensible : son fils veut s'installer et donc il faut étendre l'exploitation, trouver de nouveaux revenus, de nouvelles cultures rentables. L'eau d'irrigation peut spectaculairement doubler la production d'un hectare de soja... Les premières années car ensuite, la terre est tellement épuisée que les rendements baissent (témoignages d'exploitants). Certains se contentent de la production liée au terroir et au climat, d'autres, pour gagner plus, veulent faire construire un barrage aux frais la collectivité. Mais qu'est-ce qu'ils ont de plus ces gens, pour que l'État leur déroule le tapis rouge à chaque fois qu'ils veulent quelque chose, comme un enfant qui passe devant une confiserie et qui réclame à cor et à cris qu'on lui achète des sucreries ?



Ces petits porteurs se dirigent tout droit dans la situation du dindon de la farce. Utilisés aujourd'hui par les gros exploitants comme faire valoir, ils seraient poussés à vendre demain à cause de la mondialisation dans laquelle ils les entraîne toujours plus loin. Les plus cupides auraient quelques miettes, ceux qui s'accrochent à leur terre seraient poussés au suicide, comme beaucoup d'autres en milieu agricole⁶.

3 La Dépêche du Midi du 4 décembre 2013 : [Barrage de Sivens : «Une vision dogmatique»](#)

4 Le paysan tarnais du 7 septembre 2012 : [L'association "Vie Eau Tescou" a convié la presse à une rencontre sur le projet de retenue de Sivens](#) ; La Dépêche du Midi du 11 septembre 2012 : [Le barrage du Tescou fait des vagues](#)

5 Sud-Ouest du 12 décembre 2013 : [Maïs, annus horribilis](#)

6 Le Monde du 10 octobre 2013 : [Un suicide tous les deux jours chez les agriculteurs](#)

Cette poignée de petits porteurs de projet de barrage ont formé un groupe de cinq lobbyistes sous le nom de « Association Vie Eau Tescou », domiciliée chez Isabelle Granier, petite exploitante en céréales à Salvagnac, mais aussi élue comme représentante FDSEA à la Chambre d'Agriculture du Tarn et présidente cantonale de la FDSEA⁷. Ils défendent leur développement économique derrière des arguments qualifiés de « *scientifiquement écologiques* ». Ils disent qu'en été, la CACG pourra maintenir le débit d'étiage et ainsi préserver la faune dans le Tescou. Mais quand on leur demande s'ils croient que la Vie les a attendus pour s'adapter aux baisses du niveau d'eau en été, on est pas trop surpris du silence en retour. Depuis dix mille, vingt mille ans que nos ancêtres sont sous la voûte céleste à se nourrir de plantes et parfois d'animaux, on a rarement vu des gens aussi hypocrites en prétendant que la nature n'est pas assez forte pour subsister. En réalité, ils veulent faire faire un barrage payés par les contribuables pour améliorer leurs revenus ; comme l'adversaire a des bons arguments écologistes, il faut trouver des arguments qui sonnent avec un air écologiste. Les gros industriels par contre, cigare aux lèvres, ne s'embarrassent pas de cette surprenante éthique écologiste : ceux et celles-là attendent que les petites mains travaillent pour eux afin de rafler la mise plus tard.

Mais il n'est pas trop tard. Nous empêcherons la construction d'un barrage parce qu'il ne profite qu'aux cupides et aux autoritaires adeptes de la destruction du tissu social et de l'environnement sauvage.

La Justice sous tutelle de l'Exécutif

Le 10 décembre 2013, le tribunal administratif de Toulouse a rendu son jugement sur le référé suspensif qu'avait déposé l'avocate du « collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet »⁸. Étrangement, les parties en défense s'étaient montrées particulièrement confiantes, à plusieurs reprises dans les brefs échanges que nous avons pu avoir avec elles. Ce recours au tribunal semblait même les arranger. Ils avaient raison d'être à l'aise.

Car le juge Monsieur Bruno Bachoffer, vice-président de la juridiction, après avoir repris mot pour mot les déclarations des requérantes et celles de la Préfecture en défense, a affirmé que : « *aucun des moyens des requérantes ci-dessus analysés n'est propre à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de l'arrêté déclarant d'intérêt général le projet de réalisation de la retenue de Sivens* ». Il n'y a aucune explication à ce jugement. Pourtant, l'article L9 du code de justice administrative dit que « *Les jugements sont motivés* »⁹. Le juge pense peut-être que l'expression « *ci-dessus analysés* » est de nature à remplacer une motivation de jugement. Cependant, il n'a pas répondu concrètement à cette exigence de motivation puisqu'il n'a pas expliqué pourquoi les arguments des requérantes, montrant que le transfert de maîtrise d'ouvrage du Conseil Général à la CACG ne permettait pas à la Préfecture de déclarer le projet d'intérêt général au profit du Conseil Général du Tarn, étaient

7 La Dépêche du Midi du 31 août 2012 : [Tescou : les agriculteurs défendent le projet de barrage](#) ; Chambre d'agriculture du Tarn, [élections du 31 janvier 2013](#).

8 Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet – 11 décembre 2013 : [Le tribunal administratif rend une décision inique](#)

9 [Article L9 du code de justice administrative](#)

infondés. Ainsi Monsieur le juge Bruno Bachoffer légalise ce qui est illégal sans le justifier. Plus même, il s'assoit sur une jurisprudence qui a condamné cette même CACG pour avoir utilisé la même combine¹⁰. Aux yeux de ce juge, que le maître d'ouvrage d'un barrage sur une rivière soit finalement une société privée ne semble pas porter préjudice à la déclaration d'intérêt général...

Ce nouveau jugement s'ajoute à une longue liste noire malgré ces beaux principes écrits aux frontispices des institutions :

« Le magistrat, membre de l'autorité judiciaire, tire sa légitimité de la loi qui l'a voulu indépendant et impartial, principes qui s'imposent aux autres pouvoirs. La méconnaissance de ces impératifs compromettrait la confiance du public. »¹¹

Mais cela fait longtemps déjà que la confiance du public en la Justice est compromise ! Parce qu'elle est aux ordres du pouvoir exécutif. Arnaud Montebourg dans l'Est Républicain en 2011 :

"le député dénonce « une République corrompue où la justice est aux ordres d'intérêts particuliers » et traite le procureur de « porte-parole du gouvernement »."¹²

Aucun magistrat en France n'a jugé utile de porter plainte pour diffamation. C'est qu'il doit y avoir quelque chose de vrai là-dedans...

Pour celles et ceux qui peuvent s'intéresser à la tutelle de la Justice par le pouvoir exécutif, nous conseillons la lecture du rapport Terra Nova en 2011 « *La Justice, un pouvoir de la démocratie* »¹³, dont voici le résumé :

« Terra Nova publie le rapport final de son groupe de travail "Justice et pouvoirs", présidé par Dominique Rousseau (professeur de droit constitutionnel) et Daniel Ludet (magistrat, conseiller à la Cour de cassation). Dans un contexte de malaise du corps judiciaire face aux réformes menées depuis 2002 renforçant la mainmise de l'exécutif sur la justice, Terra Nova propose une refonte globale du système. En rupture avec les réformes ponctuelles de ces dernières années, le rapport préconise de faire de la justice un vrai pouvoir indépendant, à travers la création d'un Conseil supérieur de la Justice, d'un Procureur général de la République, la simplification du paysage juridictionnel ou encore l'association des citoyens à l'exercice de la justice. »

Le 9 février 2012, Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à Paris, auteur de l'ouvrage : "Le Consulat Sarkozy" éd. Odile Jacob, répond avec deux autres invités aux questions de Guillaume Erner sur France Inter dans l'émission intitulée "Les institutions françaises pour les nuls"¹⁴.

10 Cour administrative d'appel de Bordeaux, [décision du 22 mars 2007](#) en faveur de l'ASSOCIATION GABAS NATURE ET PATRIMOINE

11 Recueil des obligations déontologiques des magistrats

12 L'Est Républicain du 16 décembre 2011 : [Le long combat de Montebourg](#)

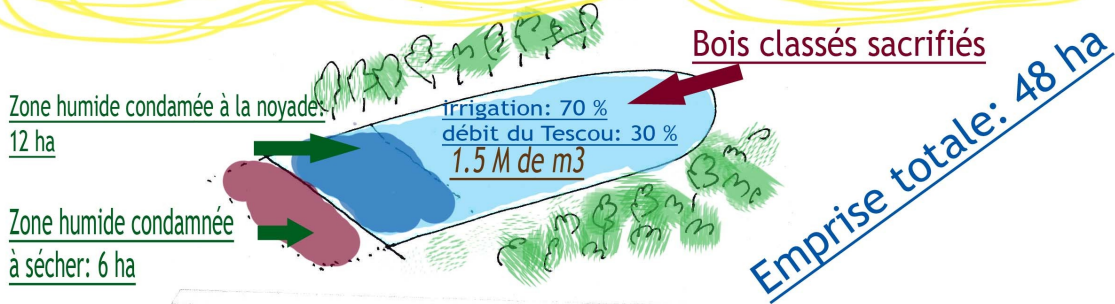
13 [La justice, un pouvoir de la démocratie ; Terra Nova 2011](#)

14 [Ecouter l'émission](#)

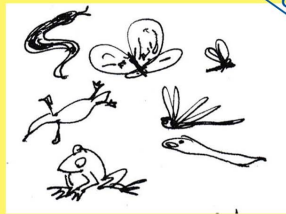
**Appel à la mobilisation
citoyenne!**

Barrage de Sivens:

l'argent public gaspillé
la nature saccagée
au profit de quelques intérêts privés



Zone humide du Testet
reconnue comme majeure
au niveau du Tarn



94 espèces protégées

sans compter certaines lantes rares
et le verger porte-graine de l'ONF

Un projet pharaonique
pour quel résultat?

Montauban

Barrage du Thérondel

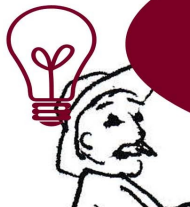
construit en 2008
sur le Tescounet

Projet
Barrage de Sivens

eau (au m³)
3 x plus chère
qu'au Thérondel

Gaillac

bilan négatif: a du mal à se remplir
(il a fallu pomper dans le Tescou)
et n'est utilisé qu'à moitié par les irrigants:
des leçons à tirer pour Sivens



et avec le dérèglement climatique,
on risque d'avoir plutôt
des saisons humides... Il faudrait plutôt
aider l'agriculture à faire face
avec souplesse aux inconnues de l'avenir

200 000 €/ferme
(env 20 à 30 fermes
concernées
SEULEMENT !!!!!)

16 000 €/ha irrigué

UNE NOTE TROP SALEE



≡ 2 x le coût du complexe scolaire HQE de Lisle / Tarn qui lui, sert 10 mois sur 12 !

+ 100 000 €/an
(entretien et fonctionnement)

La nature méprisée
saccagée



Espèces protégées: sacrifiées

La «reconstitution» de confettis de territoires: une promesse tour-de-passe-passe

en dépit des critiques des scientifiques

des «captures» aberrantes

au coeur de l'hiver: une mascarade

Comp. d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

Un dossier d'étude de la CACG truffé d'erreurs énormes (involontaires bien sûr)

Laiterie Sodiaal de Montauban:
un pb de pollution résolu en 2006
«oublié» dans le dossier

cultures irriguées sur le bassin:
presque la moitié en moins
depuis 2001 : passé sous silence



Gonflés les mecs!
ça fait un volume
3 x trop grand!



un «supplément de salubrité»
qui ne repose sur aucun règlement officiel

une demande en eau potable
qui ne s'est pas concrétisée

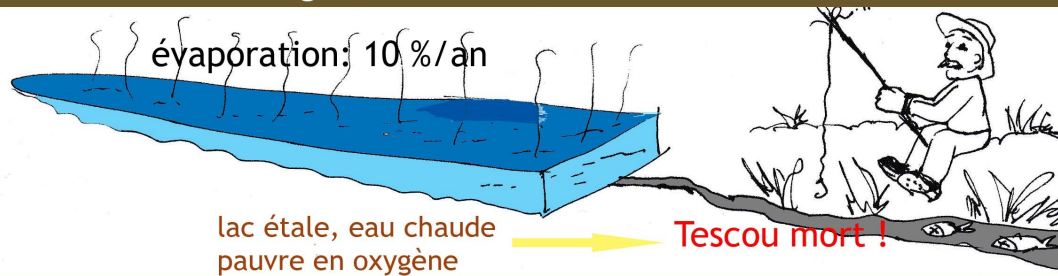
une rubrique «autres usages économiques» bien mystérieuse
des ha à irriguer « volés » au territoire du barrage du Théronnel»!

On nous prend pour des C... Citoyens?



mais pas courageux: rétention du dossier pendant 2 ans, puis fuite devant les arguments des associations dirigée par: Credit Agricole, FNSEA (syndicat agricole majoritaire) et élus PS en majorité... ou l'art de faire ses petits (gros) calculs entre amis....

Le barrage, une fausse bonne idée

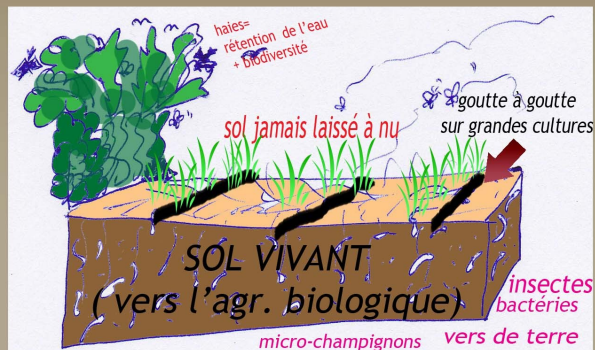


Zone humide = éponge naturelle efficace



solution: aider les agriculteurs à développer les bonnes pratiques

rendre aux champs leur capacité de stockage



AUX ARBRES CITOYENS

l'Etat c'est moi
Na!



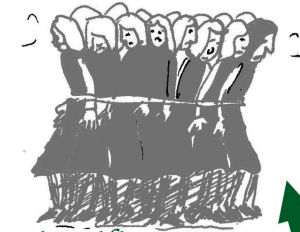
3 arrêtés
pour autoriser
le barrage

SCANDALE !

citoyens

qui ne se laissent pas faire

Certains occupent les lieux

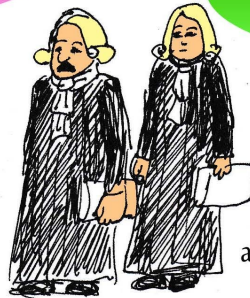


scientifiques
(commissions nationale et régionale)

C'est une émeute ?



Non, c'est une révolution
Au tribunal !



avocats



frais de justice

Et tout ça pour quoi?

DIEU MAÏS

PESTICIDES
HERBICIDES

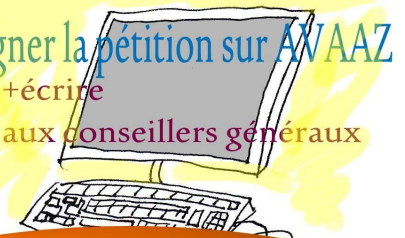


LUTTONS
CONTRE L'ARBITRAIRE

(appel aux dons)

APPEL AU MORATOIRE

signer la pétition sur AVAAZ
+ écrire
aux conseillers généraux



+ apporter aide (sous toutes ses formes)
pour occupation du site ZAD

Guillaume Erner : [Il rappelle l'article 16 en préambule de la Constitution (DDHC du 26 août 1789) :] (...) ... "Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution." La séparation des pouvoirs, elle est assurée en France aujourd'hui

Dominique Rousseau ?

Dominique Rousseau : Non.

Guillaume Erner : Donc on n'a pas de constitution ?

Dominique Rousseau : Donc on n'a pas de constitution. Donc il faut en faire une autre...

Car une fois que cette décision a été rendue prétendument au nom du peuple alors que c'est le petit doigt sur la couture du pantalon que le juge a suivi la Préfecture, que peut-on faire avec notre écoëurement à en vomir ? A qui peut-on s'adresser dans ce contexte de mafia institutionnalisée ?

Par ailleurs, nous faisons remarquer à qui veut l'entendre que la constitution dit que le chef de l'état est garant de l'indépendance de la justice. Eh bien... C'est comme si on disait que le loup était garant de la sécurité de la bergerie.

Des raisons cachées ?

Face à la démente obsessionnelle des promoteurs de passer outre les considérations les plus élémentaires sur le maintien de vie au Testet et l'utilisation cohérente de l'argent public, on est en droit de se demander qui tire les ficelles et pourquoi ? Il apparaît clairement disproportionné de dépenser autant de temps et d'argent pour quelques petits agriculteurs dans la vallée du Tescou, de Salvagnac à Montauban.

De l'eau pour les réacteurs nucléaires de Golfech

En premier lieu, on pense aux deux réacteurs nucléaires de Golfech qui sont refroidis par de l'eau prélevée de la Garonne près de Valence d'Agen et qui évaporent 40 millions de m³ d'eau par an dans leurs tours réfrigérantes¹⁵. Après l'échec du projet de retenue de Charlas dans le Gers¹⁶, les personnes aux commandes de la machine atomique ont un problème de gestion : chaque année, la sécheresse d'été menace de faire arrêter cette centrale. Or, EDF prévient qu'un arrêt de ce site de production pourrait faire tomber le réseau électrique jusqu'à Marseille par le phénomène d'écroulement de tension¹⁷. Pour nous, ce n'est pas si grave, mais pour les gestionnaires, c'est une situation d'échec qu'ils veulent éviter car la population pourrait remettre en cause les confortables fauteuils dans lesquels ils sont assis.

D'où peut-être leur idée de créer des petites retenues d'eau, plus faciles à imposer aux populations, un peu partout, notamment celle de Sivens avec ses 1,5 millions de m³. Ceci expliquerait le sur-dimensionnement de la CACG au regard des besoins en irrigation, problème qu'a soulevé le collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet dans son analyse actualisée du projet.

15 Henry Chevallier - « [Le nucléaire et l'eau](#) » jan-fev 2008 ; [ARRETER LES REACTEURS NUCLEAIRES. LE CAS DE LA CENTRALE DE GOLFECH](#)

16 Comité de Défense Contre le Barrage de Charlas (CACG, 625 ha, 110 millions de m³) : [Dossier d'opposition au projet de construction d'un barrage à Charlas](#)

17 Observatoire du nucléaire - 12 mai 2011 « [Sécheresse : fort risque de black-out nucléaire cet été](#) »

Croissance et paradigme scientifique en Midi-Pyrénées

Dans un contexte plus général, les promoteurs du projet ne s'en cachent pas : ils ont déclenché les manœuvres contre la faune et la flore de la zone humide de Sivens après la publication d'un rapport de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui dit :

« A l'horizon 2050, les débits naturels d'étiage seront réduits de moitié pour le bassin de la Garonne, territoire par ailleurs à la fois très agricole et très attractif d'un point de vue démographique. »¹⁸

Ce constat prospectif est cohérent avec la réalité du changement de climat en Midi-Pyrénées vers un climat méditerranéen, plus sec. Mais d'une part, la phrase est exagérément alarmiste parce que ce n'est pas la moitié mais de 20 à 40 % qu'il est écrit dans le rapport, suivant les scénarios envisagés. D'autre part, ce paragraphe s'écarte de la prospective et s'engage vers une politique gestionnaire autoritaire des populations en désirant attirer de nouveaux migrants et de nouvelles productions agricoles. Ces orientations ne sont jamais débattues par les habitants !

Or, c'est le mode de vie occidental, productiviste et mécaniste qui assèche le climat en coupant les arbres et mettant la terre à nu une partie de l'année. Cette même mentalité poursuit sa ligne destructrice en voulant procéder à de nouvelles coupes d'arbres dans la forêt de Sivens et l'ouverture de nouvelles parcelles productivistes et mécanistes par irrigation. Pour nous, cette mentalité est à mettre hors d'état de nuire car elle ne comprend rien au problème, et surtout cherche à imposer des fausses solutions par la manipulation infantilisante et démagogique. Celles et ceux qui veulent aller vivre sur Mars où rien ne poussera autrement que par les artifices des humains, qu'ils y aillent tout de suite !

Il nous apparaît que le paradigme scientifique a remplacé l'église, que les techniciens et chercheurs de la science ont remplacés les curés. Ils cherchent à imposer leurs volontés en brandissant des rapports basés sur une certaine connaissance objective. Or, une telle connaissance indépendante de l'éducation, des rencontres, des contextes sociaux, des forces économiques, indépendante enfin des manipulations en tout genre, si cette connaissance existait, alors tout nouveau-né l'aurait déjà en lui... Même lorsque l'on dit que la Terre est ronde, c'est parce qu'on a vu une image satellite, un globe, parce qu'on nous le répète souvent à l'école. Nos ancêtres le savaient déjà, en observant que les étoiles revenaient régulièrement à la même place dans le ciel.

Il nous apparaît important ici de souligner que celles et ceux qui prétendent détenir la vérité parce qu'ils brandissent la « connaissance objective » du paradigme scientifique – comme Guy Durrieu par exemple - sont comme les curés de l'Inquisition au Moyen Âge qui cherchaient à imposer leur domination par la menace du devenir dans l'au-delà. Il faut que ces personnes sachent que nous ne nous laisserons pas faire parce que nous sommes ici et maintenant !

Le système BTP

La construction de ce barrage consisterait à abattre la forêt autour de l'emplacement

18 Voir l'étude [Garonne 2050](#)

de la digue, puis prélever de la terre au fond de la vallée pour fabriquer cette digue, 12,8 mètres de haut sur 230 mètres de long¹⁹. Qu'il soit dit en passant : on n'a pas l'air de s'en inquiéter au lieu-dit « Le Testet », mais creuser le terrain en pente devant chez soi puis mettre en eau le trou est propice à créer des glissements de terrain. Les experts du BTP qui conseillent la CACG auront bien sûr les mots rassurants et les avocats d'affaire auront les bonnes formulations de contrats qui exonèreront les promoteurs des conséquences fâcheuses qui pourraient arriver par leur faute.

Ce n'est pas tout. En plus de la destruction du fond de la vallée boisée et donc de la zone humide, le projet prévoit de construire une nouvelle route à flanc de colline puisque l'ancienne serait inondée. Pour cela, il faudrait de nouveaux déboisements, des terrassements, une nouvelle urbanisation, bref, des euros pour le BTP. Et l'actuelle ligne électrique qui alimente la ferme du Testet serait noyée, donc il faudrait la déplacer : à nouveau des euros pour le BTP. On est à Monaco, les contribuables collés aux machines à sous, les chefs savent combien ça leur rapporte.

Or, l'argent du BTP, ce n'est pas que des emplois, mélodieusement annoncés par les partisans du projet, cette sirène capable de séduire par son chant et d'emporter tous les capitaines de navires. Le panier du BTP est percé à l'endroit de la Caisse des Congés Payés du Bâtiment. Cette association a été créée en 1937²⁰ pour se substituer aux comptables. Ce système légal contraint toute entreprise du BTP à « cotiser » à la caisse, qui est censée reverser l'argent, d'une part aux salariés en congés, et d'autre part aux organismes sociaux. Non seulement cette obligation n'est pas conventionnelle – la Cour Européenne des Droits de l'Homme devrait condamner la France car c'est contraire à la liberté négative d'association – mais le système fuit, les patrons et les salariés sont lésés. En 2008 était révélé que l'union des caisses de France (UCF) possédait 5 milliards d'euros, dont des dizaines de millions placés dans des paradis fiscaux, Jersey et les Îles Caïman²¹. Les administrateurs de cette association sont des adhérents de la FFB (Fédération Française du Bâtiment), de la FNTP (Fédération Française des Travaux Publics) et de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment). Grâce à cet argent, ils sont parfois devenus administrateurs de banques influents. Ils peuvent donc aider les élus à financer des projets... de BTP, les exemples de conflits d'intérêts sont nombreux. Les élus connaissent bien les lobbyistes de la FFB qui les sollicitent souvent, qui râlent dès que le secteur du bâtiment ne fait pas assez de croissance, et qui sont capables de financer des projets grâce à l'argent récolté par les caisses de congés.

A noter que la colère gronde dans ce secteur aussi et qu'une association de petits patrons et d'anciens patrons s'est créée pour obtenir auprès du législateur la fin de l'affiliation obligatoire aux caisses de congés. Il s'agit de l'association 4C-BTP²².

Le financement : l'argent public !

19 Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet ; [Brève présentation du barrage](#)

20 David Servenay ; [Les caisses de congés payés du BTP, la très discrète cagnotte héritée de Vichy héritée](#) ; chapitre du livre « *Histoire secrète du patronat* » La Découverte 2009.

21 David Servenay ; [BTP : les congés ouvriers encore dans les caisses patronales](#) ; www.rue89.com

22 Collectif Contre les Caisses de Congés du BTP ; www.4c-btp.org ; 06 85 74 56 44

Officiellement, la CACG programme 8 millions d'euros de dépenses d'argent public pour créer le barrage, construire la nouvelle route, la nouvelle ligne électrique, inonder la vallée, et équiper tout ceci. Les financeurs seraient aux dernières nouvelles : le CG du Tarn à 10%, le CG du Tarn-et-Garonne à 10%, l'Agence de l'Eau Adour Garonne à 50% et l'Union Européenne à 30%. Pour obtenir les sous du programme européen FEADER, la CACG doit montrer qu'il s'agit d'une substitution, c'est-à-dire que les volumes d'eau retenus ne sont pas affectés à des nouvelles parcelles irriguées.

La résistance, des gens épris de liberté

Malgré la malédiction qui s'abat sur notre environnement social, la résistance pour une vie libre s'organise. Des partis politiques et syndicats ont pris position contre le barrage. Le collectif Testet combat sur les plans techniques et juridiques. En octobre 2013, une ferme dans la vallée du Testet nommée la « Métairie Neuve », appartenant au Conseil Général du Tarn, a été investie par des personnes opposées au projet de barrage et son monde. Les pro-barrage n'ont qu'un mot à la bouche à leur propos : « *vous n'êtes pas d'ici* ». Mais l'argent public dans lequel ils veulent piocher non plus !

La CACG annonce le début des travaux pour le mois de février 2014. Les opposants veulent réussir à bloquer ce projet, parce que si personne n'arrête cette logique, elle ira jusqu'à la destruction totale, dans cette vallée et partout ailleurs à toutes les échelles. Non seulement il reste des cartouches sur le plan juridique, non seulement des gens continuent de découvrir ce projet et de générer de l'empathie pour la résistance à ce projet, mais les bulldozers se sont pas prêts d'opérer tranquille sur la zone.



La comparaison avec la ZAD à Notre-Dame-Des-Landes²³ peut être faite :

- ces deux projets sont des serpents de mer depuis les années 1960,
- ces deux projets ont obtenu dérogation à l'interdiction de destruction de zones humides par le Préfet, malgré les avis défavorables du Conseil National de la Protection de la Nature,
- ces deux projets intègrent des mesures de « compensation écologique », une sorte de farce théâtrale qui vise à faire illusion au spectateur que la nature est préservée malgré la destruction...

La lutte au Testet est cependant différente par maints aspects : le projet est beaucoup plus petit que l'aéroport de Vinci, beaucoup moins médiatisé, et la FNSEA est très agressive. Cependant, vu qu'à l'intérieur même de la CACG on qualifie de « merde » ce projet de barrage, vu les contorsions extrêmes que sont obligés d'effectuer les

²³ Zone A Défendre : <http://zad.nadir.org>

partisans du barrage pour faire illusion du bien-fondé de leur « merde », vu que pas mal d'agriculteurs restent silencieux parce que ce projet ne leur apporte rien du tout, on est en droit de croire que ce projet pourrait encore très bien capoter pour une raison ou une autre, politiquement parlant. Car personne chez les opposants au barrage ne souhaite vivre des affrontements, ultime révélation de la traîtrise de ce système qui prétend préserver l'intérêt général par des élections tous les cinq ou six ans.

Qui sont les terroristes ?

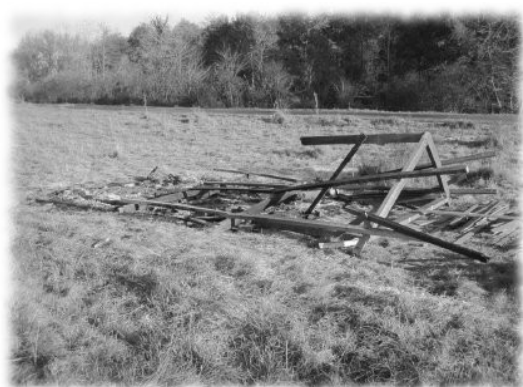
Communiqué du collectif « Tant qu'il y aura des bouilles » le 13 décembre 2013

Dans la nuit du 12 au 13 décembre, une maisonnette entièrement démontable en bois, en cours de construction, a été incendiée. Cet acte n'a pas été revendiqué. On est tenté de faire le lien avec une inscription apparue plus tôt sur la route « BASTA ECONOS » et la tentative d'intimidations sur les occupants de la Métairie Neuve.

Alors que le mouvement de défense de la zone humide du Testet (forêt de Sivens) est intrinsèquement non violent, un article du Paysan tarnais appuyé par M. JOUCLAS, président de la FDSEA taxait les occupants de « terroristes ». Ce même article, ainsi que celui de G. Durrieu, publié le 6 décembre dans le Tarn Libre, ressemblaient à des menaces physiques envers les militants. L'incendie du 12-13 décembre apparaît comme la suite logique de ces articles.

Le collectif « tant qu'il y aura des Bouilles », soucieux de ne pas entrer dans l'escalade de la violence a porté plainte auprès de la gendarmerie et demande aux idéologues de la FDSEA, de l'AVET et à G. Durrieu, qu'ils aient ou non des intérêts personnels à modérer leurs propos. Le collectif entreprendra d'autres initiatives de conciliation, demande qu'enfin un vrai débat de fond soit enfin ouvert et que les études contradictoires sur lesquelles ni le Conseil général du Tarn, ni le ministre de l'environnement n'ont répondu, soient prises en compte.

Ceux qui au nom de la démocratie, utilisent l'argent public pour détruire l'environnement, n'ont jusqu'à présent consultés que leurs sympathisants !



Rendez-vous réguliers

Tous les dimanches à 17h, Assemblée Générale à la Métairie Neuve
Sur les marchés des environs, soupe solidaire contre le projet de barrage

Prochains rendez-vous

25-26 janvier 2014 – Grand Week-end-End de manifestation dans la vallée et autour

Contacts

Passez un message à la Métairie Neuve. À bientôt !



<http://www.collectif-testet.org>

<http://tantquilyauradesbouilles.wordpress.com/>